



Municipalité  
**Jorat-Mézières**

CP | 1084 Carrouge

## Préavis N° 05/2019

### De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 06 mai 2019  
Réf. 1.10.101.02 jsk

### Gestion de la Municipalité et comptes communaux pour l'année 2018

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous prie, par le présent préavis, de bien vouloir accepter les comptes communaux pour l'année 2018, lesquels présentent un excédent de revenus de Fr. 540'045.68.  
Conformément à la législation, le rapport sur « la gestion de la Municipalité », pour l'année 2018, est également soumis à votre approbation.

La Municipalité vous présente en outre une brochure comprenant le mot du Syndic, les commentaires succincts, le tableau des investissements et l'analyse financière consolidée. Elle vous remercie de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 18 juin 2019,  
vu le préavis municipal N° 05/2019,  
entendu le rapport de la commission de gestion,  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

**décide**

- a) **d'accepter le rapport sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2018 ;**
- b) **d'accepter les comptes communaux pour l'année 2018, lesquels présentent un excédent de revenus de Fr. 540'045.68 et un capital de Fr. 3'701'426.50 au 31 décembre 2018.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire :  Josette Sonnay Khatanassian



Annexes : - rapport sur la gestion de la Municipalité pour l'année 2018  
- brochure comptes 2018

Municipal responsable : Monsieur Patrice Guenat, Syndic  
Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2019.